

# Le Visa Journaliste (JOURNALIST VISA)

Visa adapté aux professionnels travaillant dans les secteurs liés à la presse et au médias. Ce visa est valable 3 mois et est à simple entrée.

Dans le cadre d'un déplacement personnel ou touristique le demandeur doit fournir une attestation certifiant qu'il n'exercera pas d'activité professionnelle lors de son séjour en Inde.

## Documents pour le Visa Journaliste :

- 2 formulaires de demande de visa remplis ;
- 3 photos d'identité ;
- 1 passeport valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges ;
- 1 photocopie de la page identité du passeport ;
- Les frais supplémentaires : consulaires, de services, frais de visas et taxe ICWF.

D'autres documents sont nécessaires pour les cas suivants

- Pour un voyage professionnel : l'employeur français fournit deux originaux de la lettre de mission, sur papier en- tête en anglais, et précisant l'objet de la visite et sa durée.

- Pour un voyage personnel : le demandeur établit une attestation en anglais détaillant l'objet de la visite et son engagement formel de ne pas exercer d'activité professionnelle lors du voyage

- Pour un tournage de film en Inde : une lettre d'autorisation du département XP du Ministry of External Affairs en Inde ou du département PIC de l'Ambassade de l'Inde à Paris doit être remise

## Documents complémentaires :

- **Si le demandeur est mineur ou si un mineur est inscrit dans le passeport (une photo requise) :** Il faut une photocopie d'une pièce d'identité de chaque parent, et une photocopie du livret de famille (les pages : époux, épouse, mineur concerné). Une autorisation de voyage signée par les deux parents est nécessaire.

- **Si le demandeur a un passeport étranger ou un titre de voyage français :** Un formulaire de référence est à fournir selon la nationalité actuelle ou antérieure du demandeur. Une photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom est requise pour les demandeurs résidant en France. Enfin, d'autres documents annexes éventuels seront demandés selon sa nationalité actuelle ou antérieure.

- **Si le demandeur a un passeport français en étant d'origine pakistanaise, chinoise, bangladeshie ou afghane :**

Un formulaire de référence est à fournir selon l'origine du demandeur, de même que d'autres documents annexes éventuels selon l'origine.

- **En cas de demande de visa par courrier :** Une check-list détaillant tous les documents à fournir pour un dépôt par voie postale.